

505LM 62/5

33
(1943)

A

Modernisation et extension des installations téléphoniques du Centre de Lyon.

Lettre SNCF au MTP	22. 1.41) <i>indiqué</i>
Dépêche du MTP à la SNCF	21. 1.41	
Lettre SNCF au MTP	16. 1.43	
Lettre SNCF au MTP	1. 4.43	

---:---:---:---:---:---

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 1er avril 1943

641 - 9

Exécution de projets de
travaux complémentaires
de l'exercice 1943

Monsieur le Ministre,

Par dépêche D.G.T. ← 5ème Bureau - du 5 septembre 1942, vous avez bien voulu nous faire connaître votre décision en ce qui concerne les propositions que nous vous avons soumises en vue de la révision, compte tenu de la situation de la main d'oeuvre et des disponibilités en matières, des programmes de travaux repris dans notre budget d'établissement de l'exercice 1942.

D'autre part, par lettre du 20 novembre 1942, nous vous avons adressé notre budget d'établissement pour l'exercice 1943.

Ce budget reprenant divers projets à l'exécution desquels vous avez décidé, en 1942, de surseoir, j'ai l'honneur de vous demander votre accord sur les dispositions que nous envisageons en vue d'en entreprendre ou d'en poursuivre la mise en oeuvre.

A - Travaux en zone non occupée.-

Sont, d'abord, compris dans le budget deux catégories de projets anciens :

.....

- des projets pour lesquels nous vous avons demandé, dans notre lettre du 14 août 1942, l'autorisation d'exécuter, mais que vous n'aviez pas cru devoir autoriser à l'époque.

Ces projets sont repris à la liste B également annexée.

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications.-

Nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer que nous pouvons poursuivre ou entreprendre l'exécution de ces projets.

.....

Votre D.M. du 19 novembre 1942 précise, in fine, que les projets d'exécution afférents aux opérations pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au budget d'établissement de l'exercice 1943 pourront être réalisés dès leur approbation (sous réserve de l'agrément des autorités occupantes pour la zone occupée).

Nous pensons qu'aucune autorisation n'est à solliciter en ce qui concerne ces projets

.....

Veuillez agréer,

Le Président du Conseil
d'Administration,

signé : FOURNIER.

Liste B (extrait)

Projets	Phases de travaux à exécuter	Conséquences et justifications	Observations
.....

REGION DU SUD-EST

<u>Lyon-Perrache</u> :	:	:	:
Modernisation :	:	L'installation actuelle de Lyon :	Ce projet soumis le 16
et extension :	:	est insuffisante et en mauvais :	1.1943 à l'approbation
des installa- :	Totalité	état; elle ne permet pas d'as- :	ministérielle, est nou-
tions télépho- :	:	surer le Service dans des condi- :	veau.
niques du :	:	tions convenables. :	Il se substitue à 2
centre de Lyon :	:	:	projets non autorisés :
:	:	:	a) Extension des ins-
:	:	:	tallations du téléphone
:	:	:	automatique à Lyon.
:	:	:	b) Construction d'un
:	:	:	bâtiment spécialisé
:	:	:	pour la téléphonie (rue
:	:	:	Dugas-Montbel).
:	:	:	:
.....

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 16 janvier 1943

Région du Sud-Est

Ligne de Paris à Marseille

Modernisation et extension des
installations téléphoniques du
centre de Lyon

COPIE

Monsieur le Ministre,

Ve 374 000 7

34

3311 - 0

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, un projet relatif à la modernisation et à l'extension des installations téléphoniques du centre de Lyon.

Ce projet figure, sous la rubrique "LYON-PERRACHE - Modernisation et extension des installations téléphoniques du centre de Lyon", au programme ordinaire des travaux complémentaires de l'exercice 1943, qui a été soumis le 20 novembre 1942 à votre approbation.

Il annule et remplace, pour ce qui concerne les installations de Lyon, celui qui vous a été présenté le 22 janvier 1941

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la
Production Industrielle et aux Communications.

.....

et a fait l'objet de votre décision approbative S.E. 198-6 du 21 mars 1941. A la suite de l'étude approfondie du programme d'électrification Paris-Lyon et compte tenu de l'extension que prendra, en conséquence, le Centre de Lyon, il est apparu, en effet, que ce projet, qui n'a d'ailleurs reçu aucun commencement d'exécution, était insuffisant.

D'autre part, l'électrification exige que l'on groupe, dans le bâtiment d'administration ou à son voisinage immédiat, les locaux qui seront affectés, d'une part, à la commande centralisée des trains et, d'autre part, à la commande centralisée des sous-stations, ce qui entraînera obligatoirement le déplacement du standard téléphonique actuel. Nous avons prévu l'installation du nouveau meuble dans un bâtiment à construire en bordure de la rue Dugas-Montbel, sur des terrains appartenant à la S.N.C.F.

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision, me retourner un exemplaire du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président
du Conseil d'Administration,

signé: FOURNIER.